



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

---

**LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX SONT UNANIMES A L'EFFET  
D'ALLÉGER LES PRÉOCCUPATIONS FINANCIÈRES DE LA POPULATION**

---

**Baie-Saint-Paul, le 26 mars 2020** – Les municipalités de la MRC de Charlevoix se sont toutes prévaluées des allègements permis par les lois municipales québécoises et elles ont ainsi fait le choix d'annuler tout intérêt qui s'applique habituellement lors du non-paiement des taxes municipales. Ainsi, cette décision reste en vigueur tant qu'elle n'a pas été révoquée ou modifiée par les municipalités et la durée de celle-ci peut varier selon les municipalités. Entre autres, la décision finale du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François sera adoptée lundi prochain, le 30 mars 2020.

La MRC de Charlevoix invite donc la population à s'adresser à leur municipalité locale pour connaître les modalités applicables à chaque municipalité.

Dans le cas spécifique des taxes municipales liées au TNO Lac-Pikauba, dont la gestion relève de la MRC, le Conseil des maires a opté pour annuler toute pénalité applicable à un retard de paiement des taxes et cette mesure est en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020.

« Si les gens ont la possibilité de payer leurs taxes municipales selon le calendrier habituel, c'est ce que les municipalités privilégient afin qu'elles puissent conserver leur marge de manœuvre. Toutefois, l'objectif de cette mesure exceptionnelle est de permettre aux citoyens qui souhaitent s'en prévaloir, de limiter leurs préoccupations financières et de leur permettre de se concentrer sur les besoins de base de leur famille », a déclaré madame Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix.

Les membres des conseils municipaux souhaitent rassurer la population et faire savoir qu'ils comprennent que cette situation exceptionnelle est difficile et qu'il est temps de se serrer les coudes et mettre toutes les mesures en place pour traverser cette épreuve tout en demeurant optimistes, solidaires et bienveillants les uns envers les autres.

- 30 -

**Source :**

Karine Horvath, directrice générale

MRC de Charlevoix

[khovath@mrccharlevoix.ca](mailto:khovath@mrccharlevoix.ca)

418-435-2639, poste 6002